

**Conférence 2018
du Réseau RELIER
Paris – 19 janvier**



« Comment l'évaluation
par la CTI prend en
compte les ESG :
Dispositifs, pratiques et
retours d'expériences »



- **Références et Orientations 2006**
 - Mention explicite aux références et lignes directrices pour le management de la qualité adoptées à Bergen
- **Références et Orientations 2009**
 - « Elle contribue à l'amélioration continue des formations d'ingénieurs et à leur intégration dans l'espace européen et international »
- **Références et Orientations 2012**
 - Intégration des Références ESG1, ESG2 et ESG 3
- **ESG 2015 : Traduction par le réseau FrAQ-Sup**
 - Présentation au séminaire international CTI Février 2015



■ Références et Orientations 2016

- «Les critères sont notamment cohérent avec les **exigences** européennes (ESG1) et les complètent compte tenu du caractère propre des écoles, des formations»
- «L'école applique les **recommandations** ESG1»

■ Sur les 10 références ESG1 :

- 6 sont totalement couvertes par R&O
- 2 seraient à compléter
- 2 seraient à travailler



- **6 domaines de «critères majeurs d'accréditation»**
 - A : mission et organisation
 - B : ouvertures et partenariats
 - C : formation des élèves ingénieurs
 - D : recrutement des élèves ingénieurs
 - E : emploi des ingénieurs diplômés
 - F : démarche qualité et amélioration continue
- **Assurance qualité externe de la CTI :**
 - ESG 3 => ESG 2 => ESG1
 - 2010 et 2015
 - «full member» ENQA et registre EQAR



1.1 Politique d'assurance qualité

Les institutions disposent d'une politique d'assurance qualité rendue publique et faisant partie intégrante de leur pilotage stratégique. Les parties prenantes internes développent et mettent en œuvre cette politique par le biais de structures et de démarches appropriées, tout en impliquant les parties prenantes externes.

OK

1.2 Élaboration et approbation des programmes

Les institutions disposent de processus d'élaboration et d'approbation de leurs programmes. Les programmes sont élaborés de manière à répondre aux objectifs définis, y compris aux acquis d'apprentissage visés.

La qualification résultant d'un programme est clairement spécifiée et communiquée ; elle correspond au niveau adéquat du cadre national de qualifications pour l'enseignement supérieur et, par conséquent, au cadre des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

OK

1.2 Élaboration et approbation des programmes

§4 « les programmes reflètent les quatre objectifs de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe »



1.2 Élaboration et approbation des programmes

Conformément aux valeurs des sociétés démocratiques et équitables ... les autorités publiques doivent veiller à ce que ... les EES puissent répondre aux ... attentes de la société ... :

- La préparation à un emploi durable : C.2.2
- La préparation à une vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques : C.4.5 et F.3 et compétences II
- Le développement personnel : compétences III
- Le développement et la consolidation, par l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, d'une base de connaissances approfondie et diversifiée : compétences I



1.3 Apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant

Les institutions garantissent que les programmes sont dispensés d'une manière qui encourage les étudiants à jouer un rôle actif dans le processus d'apprentissage, y compris dans son élaboration, et que l'évaluation des acquis des étudiants reflète cette approche.

OK

1.3 Apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant

*L'apprentissage et l'enseignement centré sur l'étudiant
(6 sur 7 Ok) :*

☐ ... le respect mutuel dans la relation étudiant – enseignant

L'évaluation (2 sur 7 explicites) :

☐ ... l'évaluation est réalisée par plusieurs examinateurs ;

☐ ... éventuelles circonstances atténuantes ;

☐ ... procédure de recours officielle.



1.4 Admission, progression, reconnaissance et certification

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est à dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

À compléter

1.4 Admission, progression, reconnaissance et certification

Politique d'accès, processus et critères d'admission : D1 et D2

Procédure d'intégration : D.5

Collecte d'information pour suivi des étudiants : R&O est peu loquace (cf. ESG 1.7)

Reconnaissance des périodes d'études (y compris reconnaissance apprentissage non formel et informel) :

dans les processus de recrutement : D

« valorisation de l'engagement étudiant »

Supplément au diplôme : OUI (et fiche RNCP)



1.5 Personnel enseignant

Les institutions s'assurent des compétences de leurs enseignants. Elles mettent en œuvre des processus équitables et transparents pour le recrutement et le développement professionnel du personnel

À compléter

*A 5.1 « l'école gère attentivement ses ressources humaines »
Livre 2 « les compétences sont développées et maintenues
durablement »*

Recrutement et conditions de travail

Encourager les activités scientifiques : OUI

*Encourager l'innovation dans les méthodes d'enseignement :
OUI*



1.6 Ressources pour l'apprentissage et l'accompagnement des étudiants

Les institutions disposent de financements appropriés pour les activités d'apprentissage et d'enseignement et garantissent la mise à disposition de ressources pour l'apprentissage adéquates et facilement accessibles, ainsi qu'un accompagnement des étudiants.

À travailler

1.7 Gestion de l'information

Les institutions s'assurent de collecter, d'analyser et d'utiliser des informations pertinentes pour le pilotage efficace de leurs programmes et de leurs autres activités.

À travailler

1.8 Information du public

Les institutions publient des informations à propos de leurs activités, y compris leurs programmes, sous une forme claire, précise, objective, actualisée et facile d'accès.

OK

1.9 Suivi continu et évaluation périodique des programmes

Les institutions suivent et évaluent périodiquement leurs programmes afin de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs qui leur sont assignés et qu'ils répondent aux besoins des étudiants et de la société.

Ces évaluations conduisent à une amélioration continue des programmes.

Toute action planifiée ou entreprise en conséquence est communiquée à l'ensemble des parties concernées

OK

1.9 Suivi continu et évaluation périodique des programmes

F.4 « L'école évalue de manière systématique les différents processus externes et internes concernant le pilotage, la formation, les services supports mais également les partenariats »

C 2.3 « une évaluation systématique de la pertinence de la formation est mise en place et débouche sur des actions régulières d'amélioration »

B 2.1§1 « Les relations et partenariats avec des organisations dédiées à des activités de recherche permettent la réalisation du projet de l'école et contribuent à la qualité de la formation

• *des ingénieurs »*



1.10 Processus périodiques d'assurance qualité externe

Les institutions engagent de manière périodique des processus d'assurance qualité externe conformes aux ESG.

OK

AQ = 2 recommandations sur 3 ; mais 46 % ESG 1.2

Toujours un grand « succès »

Lassitude ? Platitude ? Vers plus d'adaptation

Le travail partenarial Hcéres, Aeqes ...

Comparaison n'est pas raison

Vers R&O 2019 : Toujours moins ou toujours plus ?

Quel discours public ? Du ministère ? Des établissements ?

Déclaration de Sèvres (25 novembre 2017)



Merci de votre attention !

Lettre d'information mensuelle

Espace «communications & événements»

Colloque national annuel

Mardi 13 février 2018 – Champs sur Marne – ESIEE Paris

Colloque européen CDEFI - CTI

Jeudi 5 et Vendredi 6 avril 2018

